

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

PENTALA VELOURS BLANC

162208 - 162215

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit PENTALA VELOURS BLANC

· Code du produit : **162208 - 162215**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· **1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :**
Peintures applicable sur murs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classification

Dangers physique :

-

Dangers pour la santé humaine :

-

Dangers pour l'environnement :

-

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

2.2. Éléments d'étiquetage :
Aucun élément spécifique

2.3. Autres dangers :
Inconnu

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :
Ne s'applique pas

3.2. Mélanges :

| Nom REACH n° d'enregistrement | N° CAS N° CE | Conc. (C) | Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] |
|---|--|-----------------|---|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5 220-120-9 | 0,01 – 0,0395 % | H302 – Acute Tox. 4 (oral) H315 – Skin Irrit. 2 / H317 – Skin sens. 1 H318 - Eye Dam. 1 H400 – Aquatic Acute 1 |
| Mélange de : 5-chloro-2méthyl-2H-isothiazol-3-on 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one 01-2120764691-48 | 55965-84-9 247-500-7 220-239-6 | < 0,00207175 % | H301 – Acute Tox. 3 (oral) H310 – Acute Tox. 2 (skin) H314 – Skin Corr. 1B / H317 – Skin sens. 1 H318 - Eye Dam. 1 H330 – Acute Tox. 2 (inhalation) H400 – Aquatic Acute 1 H410 – Aquatic Chronic 1 |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· **Après inhalation:**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevée. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- **Après inhalation :**
Pas d'effets connus
- **Après Ingestion :**
Pas d'effets connus
- **Après contact cutané :**
Pas d'effets connus
- **Après contact oculaire :**
Pas d'effets connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Éteindre l'incendie avec eau, poudre, mousse, CO₂.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de combustion : dégagement possible de fumées toxiques

5.3. Conseils aux pompiers :

· 5.3.1 Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :

Aucune mesure spécifique n'est requise

· 5.3.2 Équipements de protection particuliers pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8.2 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions d'utilisations :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous si elles sont disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection.



8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire

8.2.2

a) Protection respiratoire

Protection respiratoire non requise dans des conditions normale.

b) Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

c) Protection des mains

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

d) Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| | |
|---|---------------------------|
| Etat physique | Liquide |
| Aspect physique | Visqueux |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | 8 – 9 |
| Point de fusion / congélation | Indéterminé |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Indéterminé |
| Point d'éclair | Indéterminé |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. |
| Facteur d'évaporation | Indéterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Indéterminé. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Indéterminé. |
| Autre inflammabilité | Indéterminé. |
| Pression de vapeur | Indéterminé |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 1,15 |
| Densité apparente | Non applicable. |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé |
| Température de décomposition | Indéterminé. |
| Viscosité | > 500 mm ² /s. |
| Propriétés explosives | Indéterminé. |
| Propriétés comburantes | Indéterminé. |

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.4. Conditions à éviter :

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (vers section 7)

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'information complémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux en devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CLP :

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organisme | Valeur |
|---|---------------------------|-----------|-----------------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Ingestion | Rat | DL50 : 597mg/kg bw |
| | Cutané (24h) | Rat | DL50 > 2000 mg/kg bw |
| | Cutané (24h) | Lapin | DL50 > 5000 mg/kg bw |
| Mélange de : 5-chloro-2méthyl-2H-isothiazol-3-on 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one | Ingestion | Rat | DL50 : 64 mg/kg bw |
| | Cutané (24h) | Lapin | DL50 : 87,12 mg/kg bw |
| | Inhalation – aérosol (4h) | Rat | CL50 : 0,33 mg/l air |

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

Corrosion / irritation cutanée

Aucune donnée disponible

Sensibilisation des voies respiratoires

Aucune donnée disponible

Mutagénicité cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles

Aucune donnée disponible

11.2. Informations d'autres dangers

Aucune autre donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

| Nom | N°CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|------------|-----------|--------------|------------|------------------|---------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5 | Poissons | Expérimental | 96 h | CL50 | 0,74 mg/l |
| | | Crustacés | Expérimental | 48 h | CL50 | 1,5 mg/l |
| | | | Expérimental | 96 h | CL50 | 1,9 mg/l |
| | | Algues | Expérimental | 72 h | ErC50 | 0,11 mg/l |
| Mélange de : 5-chloro-2méthyl-2H-isothiazol-3-on 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one | 55965-84-9 | Poissons | Expérimental | 96 h | CL50 | 0,19 mg/l |
| | | Crustacés | Expérimental | 48 h | CL50 | 0,16 mg/l |
| | | Algues | Expérimental | 72 h | ErC50 | 0,027 mg/l |

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

SECTION 12 Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible

12.6. Propriété de perturbation endocrinienne:

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes :

Aucune donnée disponible

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

· 13.1.1 Information générale :

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales

· 13.1.2 Méthodes de traitement des déchets :

Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

SECTION 14 Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU :

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

14.4. Groupe d'emballage :

14.5. Dangers pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Législation européenne :

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation :

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2023-04-19

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégrale de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H310 Mortel par contact cutanée
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H330 Mortel par inhalation
- H332 Nocif par inhalation
- H351 Susceptible de provoquer le cancer
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.